



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 030-200034692-20240624-DEL69\_2024-BF



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°69/2024**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 24 juin 2024**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

**Absents/Excusés :** Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

## OBJET : H - Compte Administratif 2023 du Budget Annexe DSP Eau

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2023	Résultat de l'exercice 2022 repris au BS en 2023	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
<b>Investissement</b>	1 835 666,36	5 185 871,21	- 3 350 204,85	1 370 184,92	- 1 980 019,93
<b>Fonctionnement</b>	3 011 956,76	2 802 351,76	209 605,00	2 359 576,20	2 569 181,20
<b>Total</b>	<b>4 847 623,12</b>	<b>7 988 222,97</b>	<b>- 3 140 599,85</b>	<b>3 729 761,12</b>	<b>589 161,27</b>

Le compte administratif pour le budget annexe DSP Eau pour l'exercice 2023 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 4 847 623,12 € ;
- En dépenses : 7 988 222,97 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

### A. Les recettes : 4,8 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 3,01 M€ et sont principalement constituées des ventes d'Eau appelées surtaxes et redevances afférentes, pour un montant de 2,7 M€ (chapitre 70), des locations de compteurs pour 151,1 K€ (chapitre 70) et des branchements neuf pour 37,2 K€ (chapitre 70). Des titres de recettes ont également été émis pour un montant de 67,6 K€ et concernent les régularisations des conventions de gestion 2022 (chapitre 77).

Les recettes d'investissement atteignent 1,8 M€. Elles comprennent quant à elles, les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département du Gard pour 421,7 K€ (chapitre 13), l'affectation de résultat de l'année 2022 pour 845,8 K€ (chapitre 10).

Des opérations de remboursements d'avances sont comptabilisées en recettes du chapitre 041 pour 16,4 K€.

Les recettes comprennent également la dotation aux amortissements pour 551,7 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

## **B. Les dépenses : 7,9 M€**

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 2,8 M€, sont composées de :

- 832 K€ pour les charges à caractère général. Elles comprennent la gestion de la compétence eau pour les communes et les anciens syndicats en DSP. Il peut être cité les dernières régularisations des conventions de gestion avec les communes (344,3 K€), le paiement de factures d'eau et d'électricité, notamment la livraison en eau sur la commune de Saint Marcel de Careiret (265,8 K€), l'entretien et la maintenance des réseaux (27 K€), les prestations de services (25 K€), ou encore les taxes foncières pour 8,9 K€ ;
- 686,1 K€ au titre des charges de personnels. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi que les personnels transverses refacturés du Budget Principal ;
- 198,2 K€ au titre des intérêts des emprunts ;
- 44 K€ au titre des charges exceptionnelles ;

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'eau.

Enfin, il est à noter la dotation aux amortissements pour 551,7 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Côté investissement, les dépenses atteignent 5,2 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux programmées en 2023 pour 4,6 M€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent l'établissement de schémas directeurs, des travaux sur réseaux et sur forage, des travaux tels que des tranchées pour des constructions et des raccordements divers, et ce, pour toutes les communes.
- Le remboursement du capital de la dette pour 566,3 K€ ;

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 589 161,27 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 1 980 019,93 € ;
- Résultat de fonctionnement : 2 569 181,20 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2023 d'un montant de 3 964 291,20 € en recettes et 2 905 872,09 € en dépenses, un excédent de financement de 1 647 580,38 € est constaté.

*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Le compte administratif 2023 du Budget Annexe DSP Eau est délibéré.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 17 juin 2024,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (5 abstentions)**

*Le président sort de la salle et ne prend pas part au vote*

**APPROUVE** le compte administratif 2023, toutes sections confondues, pour le budget annexe DSP Eau tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

**Le Président**

**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **08 JUIL. 2024**

